

DEMANDE DE SOUSCRIPTION

---

# GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

L'assurance en plus facile.



# DEMANDE DE SOUSCRIPTION

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRE CAPITALES

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR

M.  Mme  Mlle

Nom (personne ou agence) :

Code agence :

Téléphone (portable) : +  /

Adresse mail :

Adresse du bailleur :

Code postal :  Ville :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIEN LOUÉ

Adresse du bien loué :

Numéro d'appartement :  Code postal :  Ville :

Type de Bien :  Studio et F1  F2  F3  F4  F5 et plus

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOCATAIRE (SI CONNU À LA SOUSCRIPTION)

M.  Mme  Mlle

Nom (locataire) :

Date de début du bail (jj/mm/AAAA) :  /  /

## CHOIX DE LA GARANTIE / COTISATION

Tranche de loyers	Loyers Impayés Prime annuelle (incluant frais et taxes, hors frais de fractionnement)
200 à 399 €	<input type="radio"/> 126 € TTC
400 à 599 €	<input type="radio"/> 188 € TTC
600 à 899 €	<input type="radio"/> 260 € TTC
900 à 1 199 €	<input type="radio"/> 376 € TTC
1 200 à 1 799 €	<input type="radio"/> 523 € TTC
1 800 à 2 499 €	<input type="radio"/> 766 € TTC
2 500 à 2 999 €	<input type="radio"/> 1009 € TTC

### Garanties souscrites :

- Non-paiement du loyer par votre locataire
- Détériorations de votre bien par votre locataire
- Mise en cause de votre locataire ou de sa caution

### Plafond de garanties :

- Loyers Impayés : 36 mois sans pouvoir dépasser 90 000 €
- Dégradations locatives : plafond compris dans celui des loyers impayés sans pouvoir dépasser 7 700 € ou 3 500 € pour les meublés.
- Défense & recours : 4 000 € avec un seuil d'intervention de 400 €.

### Fractionnement de la prime :

Annuel (sans frais)  Semestriel (4 € TTC annuels)  Trimestriel (8 € TTC annuels)

Frais de gestion et de courtage inclus dans la prime annuelle : 30 € TTC annuel

## INFORMATIONS FRAIS D'ACTES

En cas d'incident de paiement, le prélèvement rejeté entrainera l'application de 10 € TTC de frais d'impayés, à payer par l'assuré lors de la régularisation de sa cotisation.

En cas d'impayé non régularisé entraînant mise en demeure, des frais de mise en demeure de 20 € TTC seront appliqués.

En cas de résiliation hors échéance, les frais d'actes sont fixés à 20 € TTC.

## DÉCLARATIONS DU PROPOSANT

### Je déclare :

- souscrire au contrat d'assurance Garantie des Loyers Impayés conçu et géré par APRIL Immobilier et souscrit auprès de la Compagnie ACASTA Europe Insurance Compagny Limited, PO Box 1338 – 1st Floor, Grand Ocean Plaza Ocean Village, Gibraltar, immatriculée à Gibraltar n° 96218 soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 61 Rue Taitbout 75 436 Paris Cedex 09.
- avoir reçu, pris connaissance et conservé les Dispositions Générales valant notice d'information référencées GLI IND DG 0915, qui m'ont été remises lors de ma souscription et avoir pris connaissance du droit à renonciation dans le déchargement à domicile indiqué au verso de ce document. Les garanties s'exercent conformément aux dispositions contenues au sein des Dispositions Générales.
- reconnaître avoir pris connaissance de conditions tarifaires (primes et frais) décrits ci-dessus.

- Je déclare que le locataire titulaire du bail objet de la présente souscription est soit :
- un nouveau locataire ou un locataire présent dans les lieux depuis moins de 6 mois, dont le compte est à jour du paiement de ses loyers et ne présente aucun incident de paiement ou litige depuis l'origine du bail
  - un locataire déjà en place depuis plus de 6 mois, à jour du paiement de ses loyers et sans incident de paiement ou litige durant les 6 derniers mois et également titulaire d'un bail conforme aux Conditions légales et réglementaires contenant une clause résolutoire.
- certifier n'avoir rien déclaré ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur l'Assureur, toute réticence ou déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte, entraînant l'application des sanctions prévues par les articles L.113.8 (nullité du contrat) et L.113.9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- reconnaître être informé(e) du caractère obligatoire des questions posées qui servent de base à l'appréciation exacte de ACASTA Europe Insurance Limited à communiquer ces informations à APRIL IMMOBILIER conformément à l'article 27 de la Loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- avoir bien noté que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'APRIL Immobilier 90 Avenue Felix Faure - CS 13345 – 69439 LYON Cedex 03.

**Votre souscription sera effective après réception par la société APRIL Immobilier des pièces dûment signées : la présente souscription et le mandat SEPA. A défaut de la réception, votre demande sera sans effet. Aucune date d'effet des garanties ne pourra être antérieure à la date de transmission de la demande de souscription.**

## INFORMATIONS DROIT À RENONCIATION

Nous vous informons qu'en application de l'article L.112-9 du code des assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

### Important :

- ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation ;
- le remboursement de cette période non courue s'effectuera au prorata temporis, les frais de gestion et la taxe attentat restent acquis à l'assureur. Toutefois l'intégralité de la prime nous reste due si vous exercez votre droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat et dont vous n'avez pas eu connaissance est intervenu pendant le délai de renonciation.

### Comment procéder pour renoncer à votre contrat :

Vous devez adresser à APRIL Immobilier, en respectant le délai légal de 14 jours, une lettre recommandée rédigée, par exemple, sur le modèle suivant :

«Messieurs, je soussigné (nom et prénom) renonce à la souscription de mon contrat (nom ou n° du contrat) effectuée en date du (date d'effet de la souscription) et demande le remboursement de toute cotisation éventuellement déjà prélevée».

Cette lettre recommandée devra être adressée à l'adresse suivante : APRIL Immobilier - 90 avenue Félix Faure - CS 13345 - 69439 Lyon Cedex 03

Fait à  le  /  /

Signature du souscripteur (Précédée de la mention « lu et approuvé »)



## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat : (à remplir par APRIL Immobilier)

(RUM)

ICS : FR86ZZZ476090

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez APRIL IMMOBILIER (AI) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AI. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### TITULAIRE & DOMICILIATION DU COMPTE

Titulaire : .....

Adresse : .....

Domiciliation : .....

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

APRIL Immobilier  
90, avenue Félix Faure  
LYON Cedex 03  
I.C.S FR86ZZZ476090

COMPTE À DÉBITER : Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

FR

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Paiement récurrent

Paiement ponctuel

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, font l'objet d'un traitement informatique par AI pour la gestion de vos prélèvements et ne sont transmises à cet effet qu'à votre banque. Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à APRIL IMMOBILIER.

Date :  /  /

Signature

---

april | immobilier

90, avenue Félix Faure - CS 13345 - 69439 Lyon  
Cedex 03

SASU au capital de 75 000 € - 442 444 782 RCS LYON - Intermédiaire  
en assurances - Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 787  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,  
61 rue Taitbout 75436 PARIS cedex 09



L'assurance en plus facile.